



# Hautes-Alpes

le département

Pôle Aménagement, Développement et Déplacements  
Direction du Développement et de l'Aménagement Territorial

**SERVICE AMENAGEMENT TERRITORIAL**

N/Réf. : GG / CD

Affaire suivie par : Gilles GRANIER

☎ : 04 86 15 35 69

✉ : gilles.granier@hautes-alpes.fr

Madame Claudie JOUBERT  
Maire de Vitrolles  
Mairie  
55 rue du Serre  
05110 VITROLLES

Gap, le - 8 FEV. 2023

Objet : Élaboration du PLU – Arrêt du projet – Commune de Vitrolles

Madame le Maire,

J'ai pris note du dossier portant l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme par votre conseil municipal du 20/09/2022 et je tenais à vous faire part des observations que suscite ce projet.

En application du code de la voirie routière, le projet communal de création d'une aire de covoiturage au carrefour entre les RD 1085 et RD 220, nécessitera l'obtention d'une permission de voirie.

En effet, l'emprise envisagée de 630 m<sup>2</sup> apparaît insuffisante pour tenir compte des différentes contraintes du site en matière de sécurité routière, de maintien de l'accès de service de l'A51 et d'insertion dans le paysage.

Aussi, je vous invite à préciser votre projet afin d'intégrer au PLU l'ensemble des dispositions nécessaires à sa réalisation, notamment en termes d'emprise et de zonage.

Les services du Département restent à votre disposition pour vous apporter tout complément éventuel.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Jean-Marie BERNARD

